



Sanctions contre un délégué syndical

Par **loulette**, le **10/07/2009** à **18:27**

la semaine passée un salarié qui, est aussi mon voisin, s'est plaint auprès de moi des agissements d'un chef. cela portait sur l'absence d'un arrêt d'urgence. ce n'est pas la première fois qu'on se plaint de cette personne notamment sur son comportement vis à vis des personnes placées sous ses ordres. j'ai donc envoyé un mail à ma direction, j'ai évoqué les faits mais ce faisant j'ai fait l'amalgame entre deux incidents. lors d'un entretien avec mon boss, j'ai reconnu avoir confondu les faits car je suis honnête. je subi des pressions, je suis bien isolée dans l'entreprise. mon employeur peut-il prendre des sanctions, voire m'accuser d'accusations mensongères... peut-il me licencier????

ma direction reconnaît avoir recadré l'agent de maîtrise et demandé de s'excuser au moins auprès de 2 ouvriers.

en fait sur l'incident relaté, je me suis un peu fourvoyée. je reproche en tant que délégué syndical et désignée au chsct, à mon employeur de ne pas être convoquée. si cela avait été le cas en réunion, j'aurais pu faire état des faits. les torts sont partagés en quelque sorte mais vu l'ambiance ici je crains fort les sanctions.

Par **Cornil**, le **12/07/2009** à **15:40**

Bonsoir "loulette"

Pas de problèmes, tranquillises-toi. Tu ne risques rien en t'exprimant dans un courriel en tant que déléguée syndicale. Encore moins un licenciement! le statut des salariés protégés, cela existe!

Bon courage et bonne chance.

Cool, cool!

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **loulette**, le **12/07/2009** à **17:46**

Merci Cornil,

Je sais que je suis salariée protégée, mais dans ma société règne une ambiance délétère que je réproûve. Nous avons des nouveaux membres d'encadrement et depuis les avertissements et les sanctions pleuvent suite aux dénonciations.

Je suis la seule femme dans les ateliers et la seule représentante syndicale, c'est éprouvant de ne pas avoir de soutien en interne.

Sur d'autres sites du groupe, la direction a proposé des enveloppes pour encourager les gens à partir/ les premiers contactés furent les représentants syndicaux. Je ne voudrais pas leur donner l'occasion de se débarrasser d'un autre Ds.

Je sais, comme d'habitude, que serai appelée au bureau où j'aurai droit à une admonestation : le grand patron n'a jamais fait l'effort de me vouvoyer.....

merci pour le soutien